SWISS
PAIN
SOCIETY

SWISSPAINSOCIETY.CH

REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DE BOURSES DE LA SWISS PAIN SOCIETY

Date: juin 2022

GÉNÉRALITÉS

1 La SPS est en mesure d‘attribuer des bourses aux personnes qui souhaitent participer au cours multidisciplinaire certifiant de la SPS „La douleur, des mécanismes aux traitements“. La bourse a pour but de contribuer aux frais d‘inscription du cours.

2 Ces bourses seront attribuées à des médecins et à des professionnels de la santé en formation, qui exercent leur activité en Suisse. La nationalité du (de la) requérant(e) ne joue aucun rôle. Le choix sera effectué par un comité ad-hoc de la SPS.

3 Les demandes de bourse (en français, allemand, italien ou anglais) doivent être présentées selon les instructions ci-jointes.

4 La SPS se réserve le droit de rejeter les demandes qui ne se conforment pas à ces instructions. La SPS ne fournit pas les motifs de sa décision et cette décision ne pourra pas faire l’objet d’une contestation. La décision est sans appel.

5 Il s'agit de 5 bourses au maximum par an, d'un montant de 1'000 CHF chacune. La bourse est en principe attribuée pour une durée d’un an. Une personne ne peut recevoir qu’une seule bourse.

6 En soumettant leur demande, les requérant(e)s déclarent leur accord avec le présent règlement.

INSTRUCTIONS POUR LES REQUÉRANT(E)S

1 Données administratives

1.1. Nom, prénom, date de naissance

1.2. Adresse, téléphone et fax (professionnel et privé)

1.3. Titre académique, position professionnelle, Vorname(n), Geburtsdatum

2 CONDITIONS

2.1. Membre de la SPS ou demande d'affiliation prévue/en cours

2.2. min. de 2 ans d'activité clinique

3 QUELS ONT LES DOCUMENTS QUI DOIT ÊTRE DÉPOSÉS AVEC LA REQUÊTE?

3.1. Les candidatures à une bourse doivent être effectuées par courrier écrit ou par e-mail et être accompagnées des documents suivants:

3.1.1. Ausgefülltes Formulaire de requête rempli, accompagné d'une brève description des motivations du candidat quant à son intérêt pour la prise en charge de la douleur

3.1.2. Bref curriculum vitae

3.1.3. Lettre de recommandation du supérieur hiérarchique

3.1.4. Recommandation d'un membre de la SPS (qui ne soit pas simultanément le supérieur hiérarchique du requérant)

4 LES DOCUMENTS DE CANDIDATURE SONT À ENVOYER À:

SPS Swiss Pain Society
Secrétariat central
c/o POMCANYS Marketing AG
Aargauerstrasse 250
8048 Zürich

5 DEADLINES

5.1. Bewerbungszeitraum Dépôt des candidatures: de fin novembre (période habituelle du congrès annuel de la SPS) à fin avril

5.2. Dernier délai pour la requête de bourse: 30 avril (cachet postal)

5.3. Après réception des requêtes, le comité de la SPS rendra sa décision quant à l'attribution des bourses.

5.4. La bourse est considérée comme échue s'il n'en est pas fait usage dans l'année durant laquelle elle a été acceptée. La bourse a pour but de contribuer aux frais d'inscription du cours.

---

6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présents statuts entrent en vigueur le 3. juin 2022.

Au nom du comité SPS:

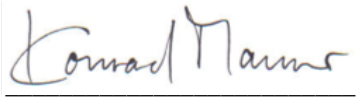

PD Dr. med. Konrad Maurer
Current President SPS
(2017-2023)

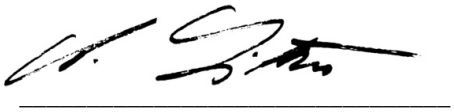

Dr. med. André Ljutow
SPS Responsable de l'éducation permanente et de la formation
(2017-2023)